

ANIMATEUR TICE

Technologies de l'Information et de la Communication de l'Enseignement

Fiche de poste

1). Cadre général de la fonction :

Nommé par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, et placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de circonscription, l'Animateur TICE inscrit sa mission dans le cadre des grandes orientations nationales en matière de technologie de l'information et de la communication d'une part et du projet de circonscription d'autre part.

Il partage son temps pour moitié entre sa classe ou son école et sa fonction d'animateur. La répartition des services se fait sous l'autorité de l'IEN.

C'est dans les écoles de la circonscription, auprès des enseignants et des partenaires institutionnels de l'école, ainsi que dans les instances départementales auxquelles il participe, qu'il est conduit à exercer l'essentiel de ses fonctions.

2). Les Missions :

Enseignant confirmé ayant manifesté ses compétences pédagogiques et techniques en matière de TICE, l'Animateur contribue, sous l'autorité de l'IEN, au développement des TICE dans sa circonscription et le département.

L'ATICE

- conseille l'IEN, les écoles, les municipalités sur les modalités d'équipement et de maintenance des parcs informatiques selon le cahier des charges départemental des réseaux pédagogiques ;
- poursuit et approfondit, dans le cadre du groupe des animateurs TICE, des groupes de pilotage départementaux, voire académiques, la réflexion pédagogique et la veille technologique en matière d'utilisation des TICE : B2i, remédiation, différenciation, TNI, ENT... ;
- participe au déploiement et à la prise en main des applications nationales et départementales ;
- anime le groupe des personnes ressources TICE de la circonscription ;
- apporte sa contribution aux actions de formation dans sa circonscription et dans le cadre du plan départemental de formation pendant et hors du temps scolaire ;
- apporte son soutien logistique à l'équipe de circonscription (secrétariat, conseillers, site internet...) .

3). Évaluation

Les activités de l'Animateur TICE font l'objet d'un bilan annuel.

4). Situation administrative

Mi-temps (800 heures/année)

Décharge de service à mi-temps pour une durée de trois ans renouvelable.

L'enseignant affecté à titre définitif reste titulaire de son poste, dans son école ou il enseigne à 50%.